



Version octobre 2021

Votre exploitation bovine est-elle soumise à la réglementation des Installations Classées ?

→ Exploitation de vaches laitières

CLASSEMENT DE L'EXPLOITATION		Nb de vaches laitières	DESCRIPTIF
Règlement sanitaire départemental (RSD)		0 à 49	L'exploitant : <ul style="list-style-type: none"> • déclare la mise en oeuvre de son activité en mairie.
Installation classée soumise à : Dépôt en Préfecture ou télédéclaration / Instruction par la DDPP	Déclaration	50 à 150	L'exploitant : <ul style="list-style-type: none"> • déclare la mise en oeuvre de son activité, • reçoit un récépissé de déclaration, • met en oeuvre les prescriptions techniques applicables à son élevage.
	Enregistrement	151 à 400	L'exploitant doit réaliser un dossier permettant de prouver que l'exploitation respecte certaines prescriptions techniques . → régime intermédiaire qui permet de supprimer l'enquête publique , mais qui suppose que l'exploitant justifie l'ensemble de son fonctionnement dans un dossier qui s'apparentera à une étude d'impact , → Pas d'enquête publique mais consultation du public en mairie et sur Internet pendant 4 semaines (<i>publication avant consultation publique dans 2 journaux aux frais de l'exploitant</i>) → Délai de procédure de 5 mois en moyenne, → L'exploitation reçoit un arrêté d'enregistrement (<i>publication de l'arrêté d'enregistrement dans 2 journaux aux frais de l'exploitant</i>). → Inspection dans les 6 mois ou l'année suivant la mise en service. → Basculement possible par le Préfet vers la procédure d'autorisation et d'enquête publique (étude d'impact) dans les situations où les intérêts environnementaux seraient menacés (au cas par cas),

BUREAU D'ETUDE ABC BATI CONCEPT

38, rue Augustin Fresnel - BP 50 139
 37 171 Chambray-lès-Tours Cedex
 Tel : 02 47 48 37 38
 Mail : abc@agribaticoncept.fr

CLASSEMENT DE L'EXPLOITATION		Nb de vaches laitières	DESCRIPTIF
	Autorisation	Plus de 400	<p>Concerne les exploitations agricoles d'une certaine importance qui doivent, dans un souci de protection de l'environnement faire l'objet d'une autorisation avant leur mise en service (arrêté préfectoral qui fixe les dispositions que l'exploitant devra respecter pour assurer cette protection).</p> <p>→ Réalisation un dossier de demande d'autorisation, dont l'exploitant est entièrement responsable,</p> <p>→ Délai de réalisation du dossier de demande d'autorisation : entre 2 et 6 mois (cas par cas),</p> <p>→ Délai de procédure : 10 mois en moyenne</p> <p>→ Enquête publique de 4 à 6 semaines avec commissaire-enquêteur (<i>rémunération aux frais de l'exploitant</i>)</p> <p>→ Passage en commission à la Préfecture,</p> <p>→ L'exploitation reçoit un arrêté d'autorisation (<i>publication de l'arrêté dans 2 journaux aux frais de l'exploitant</i>).</p> <p>→ Délai de démarrage des installations : 3 ans à compter de la signature de l'arrêté (sinon caducité de l'autorisation).</p>

→ Exploitation de vaches allaitantes

CLASSEMENT DE L'EXPLOITATION		Nb de vaches allaitantes	DESCRIPTIF
	Règlement sanitaire départemental (RSD)	0 à 99	<p>L'exploitant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • déclare la mise en oeuvre de son activité en mairie.
Installation classée soumise à : Télédéclaration	Déclaration	Plus de 99	<p>L'exploitant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • déclare la mise en oeuvre de son activité, • reçoit un récépissé de déclaration, • met en oeuvre les prescriptions techniques applicables à son élevage.

ARTICULATION AVEC LE PERMIS DE CONSTRUIRE

L'autorisation de mettre en service une installation classée **ne vaut pas permis de construire** et réciproquement
→ si l'installation nécessite un **permis de construire**, il faudra une demande de permis de construire en parallèle du dossier installation classée.

ABC vous accompagne dans la réalisation de votre dossier Installations Classées et pour votre permis de construire le cas échéant, **quelque soit la taille de votre exploitation**.

Nous sommes **à votre côté à chaque étape**, du dépôt du dossier **jusqu'à sa validation** par l'administration.

BUREAU D'ETUDE ABC BATI CONCEPT

38, rue Augustin Fresnel - BP 50 139
37 171 Chambray-lès-Tours Cedex
Tel : 02 47 48 37 38
Mail : abc@agribaticoncept.fr